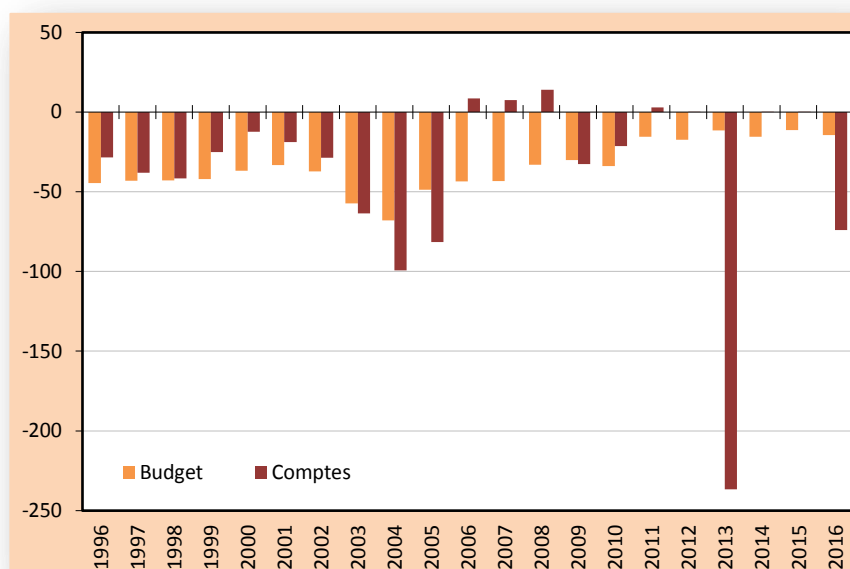


COMPTES 2016 DE L'ÉTAT DE NEUCHÂTEL

Statistique financière



Juin 2017

Département de l'économie
et de l'action sociale

Service de statistique

Sommaire

AVANT-PROPOS	3
DONNÉES FINANCIÈRES	4
Vue d'ensemble	4
Compte de fonctionnement	5
Compte des investissements	6
Dette, intérêts passifs et taux d'intérêts moyen	7
Charges par nature du compte de fonctionnement	8
Revenus par nature du compte de fonctionnement	9
Compte de fonctionnement selon la classification fonctionnelle	10
Bilan	11
INDICATEURS FINANCIERS	12
Degré d'autofinancement	12
Capacité d'autofinancement	12
Quotité des intérêts	13
Quotité de la charge financière	13
Degré de couverture des charges	14
Degré de couverture des revenus déterminants	14
Poids des intérêts passifs	15
Effort d'investissement	15
Dette par habitant	16

Avant-propos

Comme chaque année, la statistique financière analyse les comptes de l'État et permet de mettre en évidence certaines tendances propres à influencer l'action politique.

Les comptes 2016 confirment en premier lieu une tendance désormais récurrente depuis plusieurs années, celle de la bonne maîtrise des charges de fonctionnement de l'administration centrale. Malheureusement, il n'en va pas de même des charges de transfert, qui correspondent pour leur plus grande part aux subventions accordées et dont le rythme de croissance dépasse parfois largement celui des revenus. Au vu du poids de ces charges – près de 50% – dans le ménage cantonal, cette tendance persistante vient contrebalancer les efforts accomplis par l'État sur les charges dont il a la maîtrise directe. Il s'agit d'une préoccupation croissante, soulignée déjà depuis plusieurs années et qui doit se traduire en actes notamment par la révision du mode de gouvernance des partenariats passés entre l'État et les entités parapubliques, ou privées chargées de tâches publiques.

Une réflexion de fond doit aussi être engagée quant à l'évolution de notre société et son impact sur le fonctionnement de notre système social et quant aux adaptations indispensables à apporter au plan national au fonctionnement de notre système sanitaire.

L'examen des charges selon leur classification fonctionnelle révèle en effet que les domaines de la prévoyance sociale et de la santé sont ceux dont les charges connaissent les croissances les plus soutenues. Pour le premier domaine, malgré des réductions significatives appliquées dans différentes aides à la personne, la tendance à la hausse demeure malheureusement marquée. Pour les autorités, cela témoigne d'une certaine fragilisation du tissu social cantonal, que seule une action structurelle et de long terme pourra influencer.

Pour ce qui concerne le domaine de la santé, le résultat des récentes votations sur la stratégie hospitalière représente une occasion gâchée de réaliser de nécessaires économies structurelles propres à ralentir la croissance des charges dans ce domaine. La planification médico-sociale, et notamment la mise en place d'un dispositif visant à assurer plus longtemps le maintien à domicile des personnes âgées, représente quant à elle une piste intéressante pour ralentir la croissance des coûts liés à l'évolution démographique (vieillesse). Il n'en demeure pas moins que le système instauré au plan national, qui voit les prestataires encouragés à accroître leur activité, les assurés encouragés à consommer des prestations sans contrainte budgétaire et les pouvoirs publics privés de pouvoirs de régulation pour nombre de prestations doit être considéré comme un système intrinsèquement malade.

Au chapitre des recettes, on notera la baisse brusque et marquée des recettes fiscales (-33.2 millions de francs, y compris la baisse de la rétrocession de l'impôt fédéral direct par la Confédération), principalement due aux mauvais résultats des entreprises, et celle des revenus de transferts, en premier lieu la péréquation nationale (-42.4 millions). Selon les prévisions en mains des autorités, cette baisse est appelée à se répéter en 2017.

Ce qui précède met en lumière plusieurs défis.

En premier lieu, dès lors que l'action de l'Etat doit s'inscrire dans la durée, elle doit aussi pouvoir s'appuyer sur une certaine stabilité des recettes. L'amélioration des conditions structurelles de notre canton en dépend également. Il est ainsi nécessaire de mettre en place des mécanismes limitant les mouvements erratiques de certaines recettes, notamment celles qui dépendent des entreprises, particulièrement exposées à l'évolution de la conjoncture internationale

En deuxième lieu, le Conseil d'État est aujourd'hui convaincu que les investissements engagés par notre collectivité sont insuffisants, et ce depuis plusieurs années. Ceci a pour conséquence une détérioration de notre patrimoine, mais aussi une impossibilité pour les autorités de contribuer à moderniser les structures publiques et de donner des impulsions positives pour provoquer le rebond dont notre canton a besoin. Le Conseil d'État proposera rapidement de modifier les modalités du frein à l'endettement sur ce point.

En troisième lieu, l'effort d'assainissement financier voulu par le Conseil d'État doit être l'affaire de tous et les communes doivent également y participer. Les prestations qui relèvent de leur cercle d'action ne peuvent en effet pas être systématiquement jugées comme prioritaires sur celles que délivre l'Etat. En outre, la situation financière globale des communes bénéficie des nouvelles répartitions de responsabilités opérées ces dernières années, avec en particulier le transfert à l'État de domaines qui connaissent les croissances des charges les plus fortes et les plus durables, et de points d'impôt issus des entreprises, plus volatile, en échange de points d'impôts de l'impôt des personnes physiques, plus stable. Vu l'urgence de réaliser ce rééquilibrage, et dans l'attente de la mise en œuvre de mesures pérennes, le Conseil d'État entend mettre en œuvre les efforts annoncés pour 2018 et 2019 sous la forme de transferts de ressources fiscales.

Finalement, le Conseil d'État connaît les attentes de la population et des entreprises neuchâteloises, les exigences de l'évolution du contexte fédéral ainsi que la nécessité d'améliorer l'attractivité du canton en matière de fiscalité. Au vu des résultats financiers de l'exercice 2016 et des prévisions pour les exercices suivants, les améliorations, bien que nécessaires, ne pourront se concevoir que si elles génèrent rapidement de nouvelles recettes, ou à tout le moins si elles maintiennent une stabilité des revenus des collectivités publiques. Des priorités seront ainsi rapidement définies pour corriger d'abord les faiblesses qui contribuent aux déséquilibres des finances publiques ou pour assortir les réformes attendues de mesures de compensations dans d'autres domaines jugés moins essentiels.

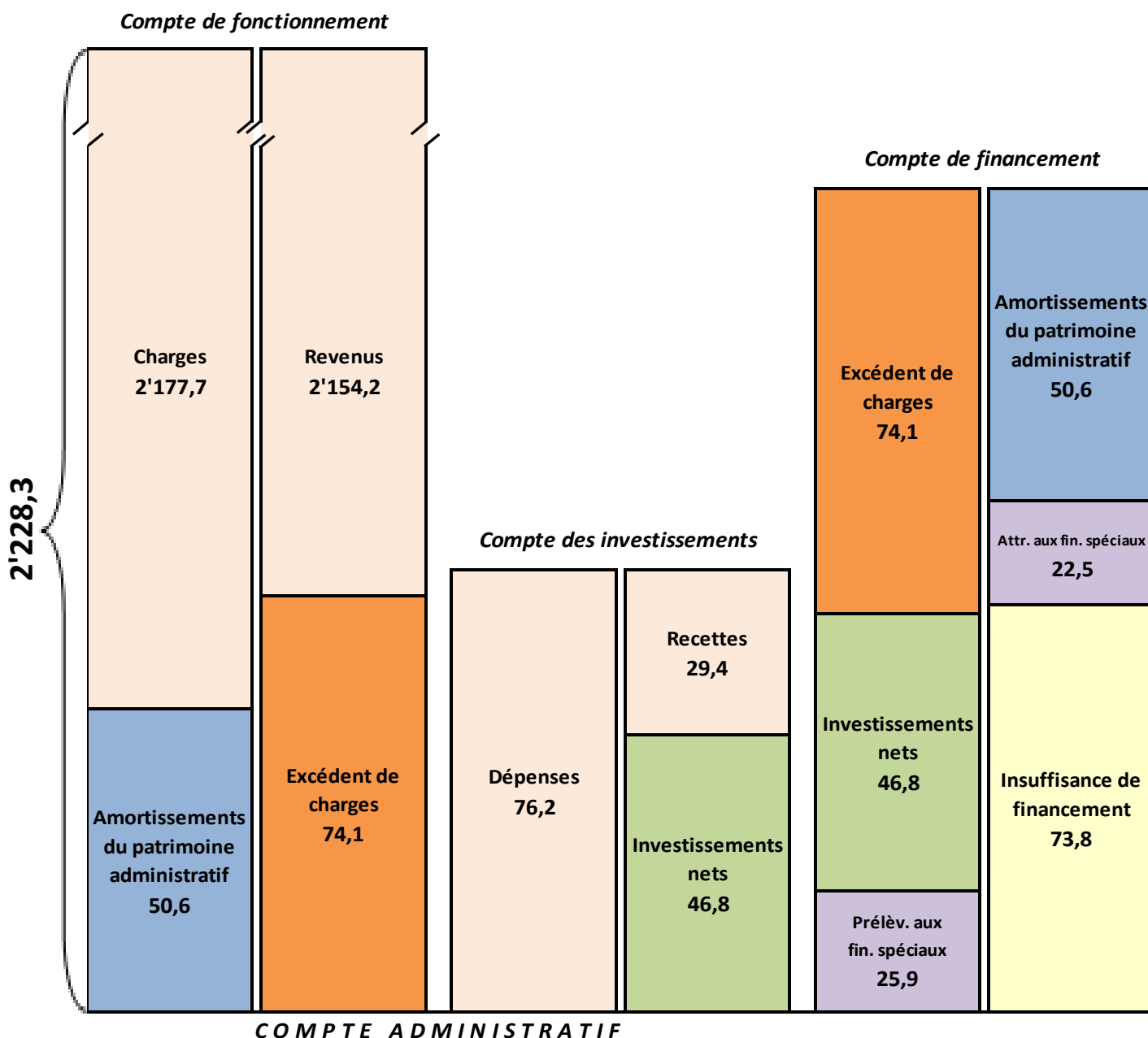
Le Conseil d'État fera part de ses réflexions et de ses propositions sur ces sujets dans le cadre de son programme de législature.

Laurent Kurth, conseiller d'Etat

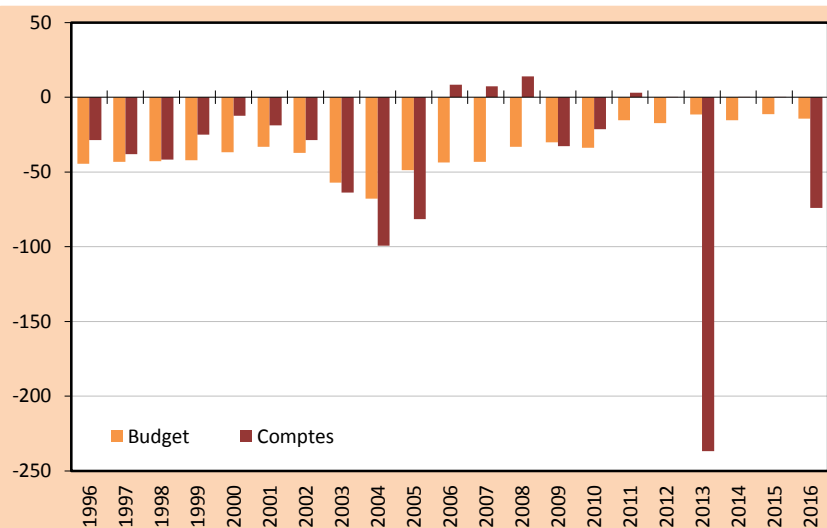
Vue d'ensemble des trois comptes 2016 de l'Etat en millions de francs

Conformément au premier modèle comptable harmonisé en vigueur, les comptes de l'État se présentent en trois parties : le compte de fonctionnement, le compte des investissements et le compte de financement qui découle du résultat des deux autres. Le compte de fonctionnement 2016 boucle sur un déficit de 74,1 millions de francs, le compte des investissements sur des dépenses nettes de 46,8 millions et le compte de financement sur une insuffisance de financement à hauteur de 73,8 millions de francs.

Le solde du compte de financement se calcule en additionnant les investissements nets avec le résultat du compte de fonctionnement sans les amortissements du patrimoine administratifs ainsi que les prélèvements et attributions aux financements spéciaux. Ces derniers concernent essentiellement la création (attribution) ou la dissolution (prélèvement) de provisions et réserves.



Budget et comptes de fonctionnement (résultat net) en millions de francs



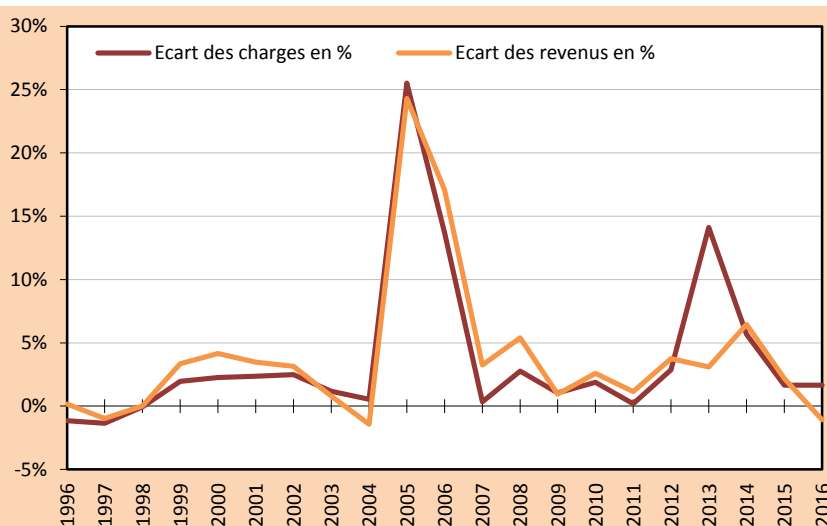
Le budget et le compte de fonctionnement comprennent les charges (y compris amortissements) et les revenus courants.

Ce graphique permet de comparer la pertinence des prévisions budgétaires. Plus l'écart entre le budget et les comptes est faible, plus les prévisions sont correctes.

Alors que le budget 2016 prévoyait un déficit de 14,4 millions, la situation après clôture des comptes 2016 se péjore de 59,7 millions pour atteindre un excédent de charges de 74,1 millions. Après deux années équilibrées (2014 et 2015), cette évolution traduit une situation inquiétante. Sans considérer l'année 2013, il s'agit du plus mauvais résultat depuis 2005.

Rappelons que l'exercice 2013 comptabilise pour près de 221,4 millions de provisions pour la recapitalisation de prévoyance.ne. Sans tenir compte de cette incidence, le déficit serait de 15,4 millions.

Ecart entre les résultats (comptes) et les prévisions (budgets) du compte de fonctionnement en pourcent

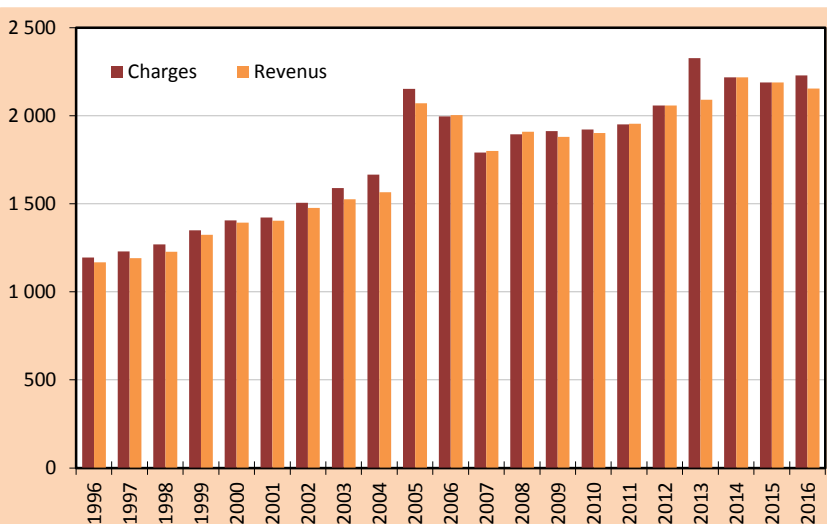


La comparaison des écarts de charges ou de revenus entre le budget et les comptes permet d'affiner l'analyse de la pertinence des prévisions budgétaires.

En 2016, l'écart entre les charges prévues (budget) et les charges réalisées (comptes) se traduit par une augmentation de 36,5 millions (+1,7%). Au niveau des revenus, l'écart entre le budget et les comptes représente une diminution de 23,2 millions (-1,1%). Ces écarts découlent principalement des attributions aux provisions pour les charges et des recettes fiscales concernant les personnes morales pour les revenus. A noter qu'il s'agit du premier écart négatif sur les revenus depuis l'année 2004.

Les écarts particulièrement importants en 2005, 2006 et 2013 proviennent respectivement des opérations en lien avec l'Or BNS (charges et revenus), le principe d'échéance (charges et revenus) et la recapitalisation de prévoyance.ne (charges).

Charges et revenus du compte de fonctionnement en millions de francs



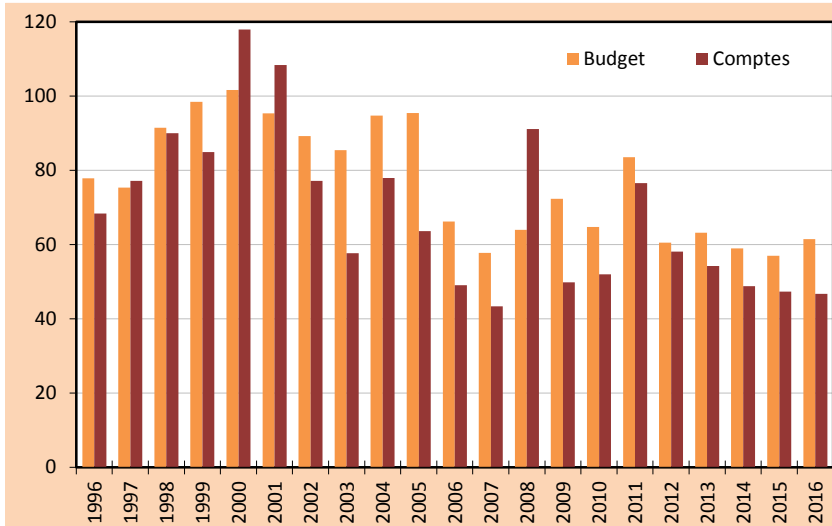
En 2016 les charges et les revenus du compte de fonctionnement atteignent respectivement 2'228 millions et 2'154 millions, soit un résultat déficitaire de 74 millions.

Rappelons que les comptes 2005 englobent des opérations au titre, du versements de la BNS au canton suite à la vente d'or excédentaire (425,8 millions de revenus extraordinaires ayant donné lieu à un amortissement du découvert).

Les comptes 2006 marquent le passage au principe d'échéance (effets liés au rattrapage aussi bien du côté des charges que des revenus).

Les charges relatives aux comptes 2013 comprennent la création de provisions pour prévoyance.ne.

Investissements nets selon les budgets et les comptes en millions de francs

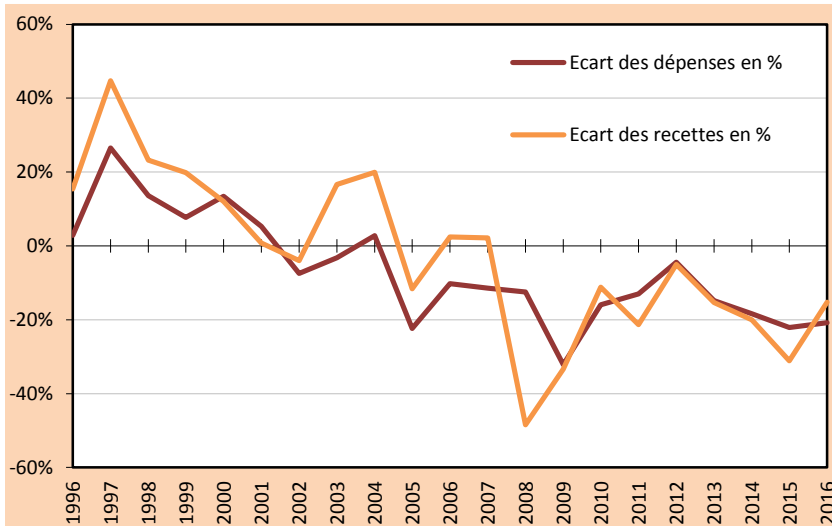


Le budget et le compte des investissements comprennent les dépenses et les recettes pour la constitution de valeurs durables appartenant au patrimoine administratif.

Ce graphique permet de comparer la pertinence des prévisions budgétaires dans le domaine des investissements. Si le volume des investissements est significativement inférieur aux prévisions, la situation est préoccupante. La substance du patrimoine cantonal n'est alors pas renouvelée.

Pour l'année 2016, le budget prévoyait des investissements nets totaux à hauteur de 61,5 millions de francs. Au final, le résultat des comptes 2016 est de 46,8 millions, soit 14,7 millions de moins que prévu. Cet écart doit néanmoins être nuancé en regard des règles de la législation financière, comme expliqué ci-dessous au graphique suivant. De manière générale, les dépenses d'investissement sont inférieures aux prévisions budgétaires depuis plusieurs années.

Ecart entre les résultats (comptes) et les prévisions (budgets) du compte des investissements en pourcent

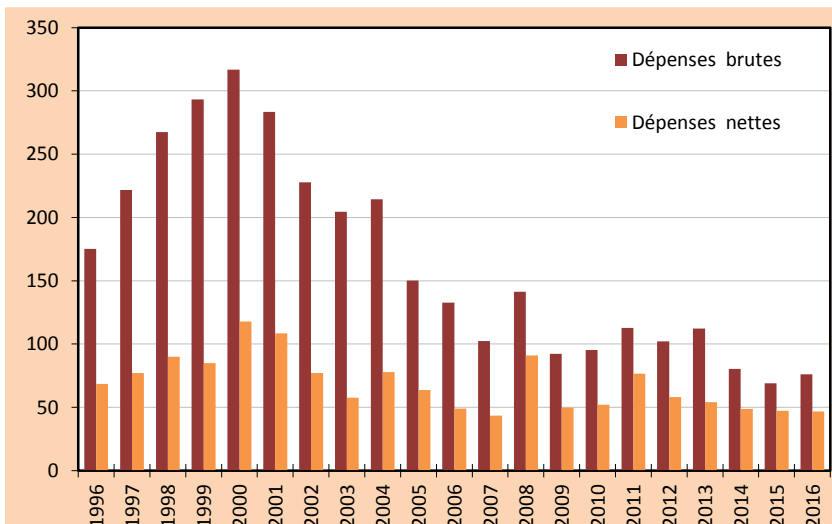


Tant les dépenses que les recettes du compte des investissements 2016 sont inférieures aux montants budgétés, respectivement de 15% et 21%.

L'écart important sur les dépenses s'explique aussi par la prise en compte d'un écart statistique de 8,5 millions au budget. En vertu des art. 30 al. 2 et 6 LFinEC, celui-ci représente 15% des dépenses nettes sans les projets générant des flux financiers nets positifs (5 millions avaient été inscrits au budget 2016 pour la prise de participations dans des sociétés électriques et n'ont, finalement, pas été dépensés au cours de l'exercice).

Les écarts résiduels concernent à la fois des projets en cours ainsi que des projets à solliciter qui ont été abandonnés, voire reportés.

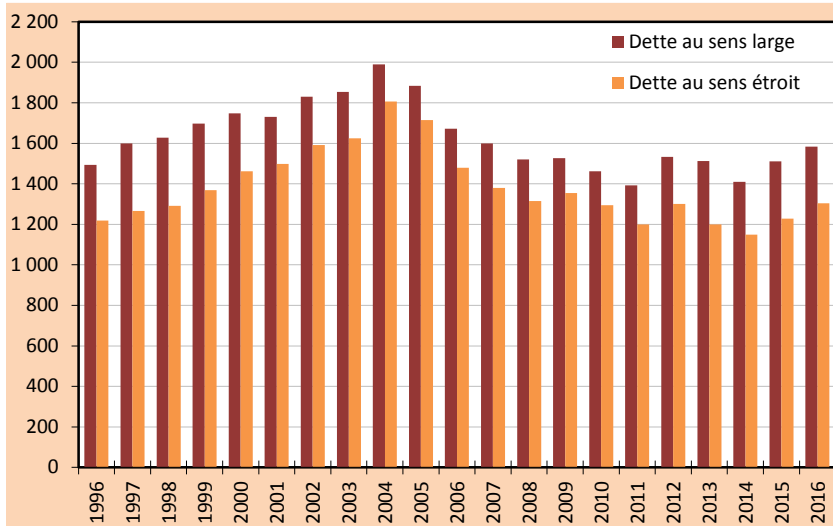
Dépenses brutes et nettes du compte des investissements en millions de francs



En 2016, les dépenses brutes du compte des investissements atteignent 76,2 millions et les dépenses nettes, comme déjà précisé ci-dessus, 46,8 millions.

Les valeurs de ces dernières années restent sensiblement éloignées de celles constatées à la fin des années 90 et début 2000, influencées par d'importants travaux routiers. Depuis 2006 le mécanisme du frein à l'endettement restreint également le niveau des investissements compte tenu des déséquilibres constatés pour les budgets de fonctionnement.

Dettes au 31 décembre en millions de francs

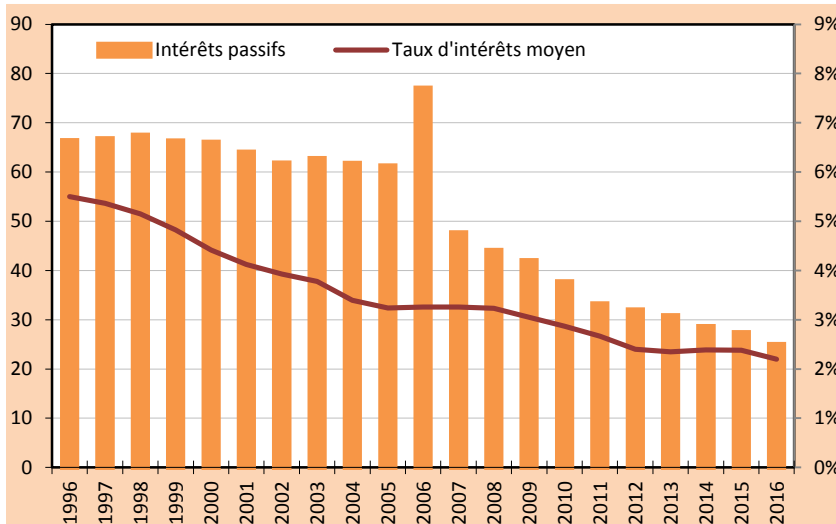


La dette au sens étroit est de 1'303 millions à fin 2016. Celle-ci fait référence aux emprunts en cours auprès des instituts financiers (reconnaissances de dettes, emprunts par obligations et emprunts privés).

La dette au sens large (notion retenue au niveau de la statistique fédérale) est de 1'584 millions et comprend encore d'autres engagements qui sont inscrits au passif du bilan (engagements courants et montants dus à la Confédération pour l'aide aux exploitations paysannes, les fonds d'investissements agricoles, les emprunts forestiers et les prêts NPR.).

Dans ses deux appellations, la dette augmente par rapport à l'année dernière et le taux d'endettement net (ratio comparant le niveau d'endettement aux revenus fiscaux) atteint dorénavant 118% (107% en 2015).

Intérêts passifs sur les dettes à moyen et long terme en millions de francs et taux d'intérêts moyen en pourcent



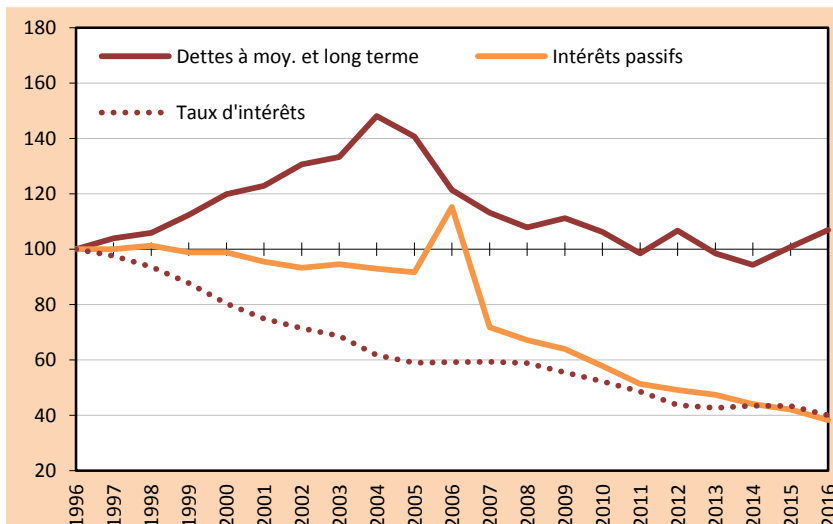
Les intérêts passifs dépendent du montant de la dette et des conditions d'emprunts (taux d'intérêts).

Une baisse du taux d'intérêts moyen engendre une diminution du montant des intérêts passifs à la charge du canton. Au contraire, une hausse du taux d'intérêts moyen a un effet levier sur le volume des intérêts passifs.

Les comptes 2016 laissent apparaître un montant de 25,0 millions d'intérêts passifs (27,4 millions en 2015) pour un taux d'intérêts moyen de 2,2% (2,4% en 2015). Il est intéressant de relever que les intérêts à moyen et long terme payés aujourd'hui sont de plus de 60% inférieurs à ceux qui étaient versés il y a vingt ans.

Le passage au principe d'échéance explique le pic constaté en 2006 au niveau des intérêts passifs (comptabilisation de charges supplémentaires à hauteur de 21 millions).

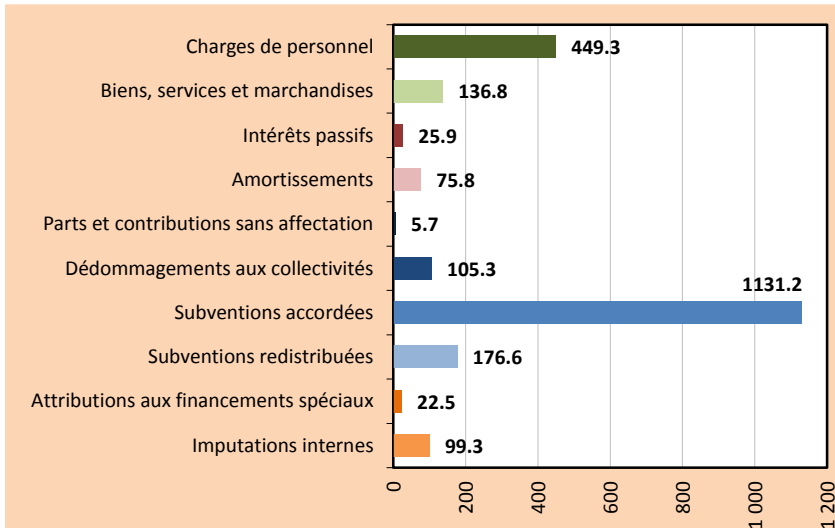
Indice des dettes à moyen et long terme, des intérêts passifs et du taux d'intérêts moyen base 1996=100



L'influence de la dette et des taux d'intérêts sur les intérêts passifs est particulièrement visible sur le graphique ci-contre qui présente l'évolution de ces variables en termes d'indices.

Ainsi, en prenant comme référence les comptes de l'année 1996 (100 points), tant les intérêts passifs que le taux d'intérêt moyen (tous deux à 40 points) affichent une forte baisse par rapport à cette base. La dette en revanche est légèrement supérieure avec un indice s'établissant à 107 points (elle a toutefois atteint près de 152 points en 2004).

Charges par nature du compte de fonctionnement 2016 en millions de francs

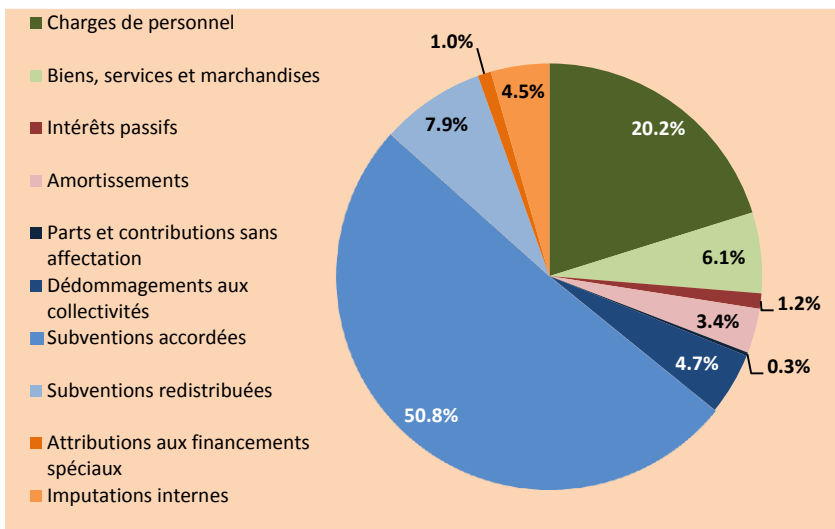


La classification par nature des charges et des revenus du compte de fonctionnement (ou classification spécifique) regroupe les flux financiers en fonction du type d'opérations concernées.

La récapitulation des charges par nature met en évidence le poids financier que constituent les charges de transfert sur les comptes de l'Etat (regroupement des natures parts et contributions sans affectation, dédommagement aux collectivités, subventions accordées et subventions redistribuées). Ainsi, en 2016, celles-ci se montent à 1'419 millions de francs.

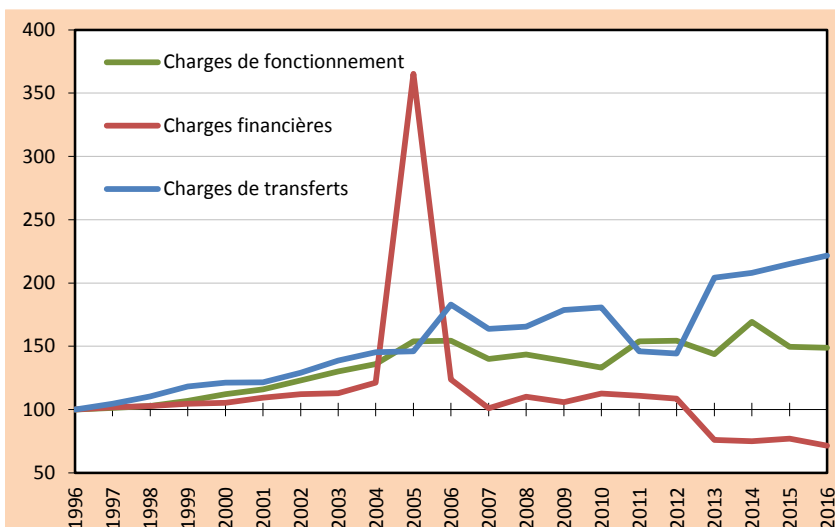
Au niveau des charges pour le fonctionnement de l'administration, les charges de personnel s'élèvent à 449 millions et les BSM à 137 millions.

Charges par nature du compte de fonctionnement 2016 en pourcent



La récapitulation des charges par nature en pourcent, illustrée dans le graphique ci-contre, permet de bien rendre compte du poids financier que représentent les subventions accordées. Ces dernières correspondent à plus de la moitié du total des charges.

Indice des charges par nature (base 1996=100)



Afin de rendre la lecture du graphique ci-contre plus aisée, les charges par nature sont regroupées en trois catégories:

Charges de fonctionnement (charges de personnel + biens, services et marchandises)

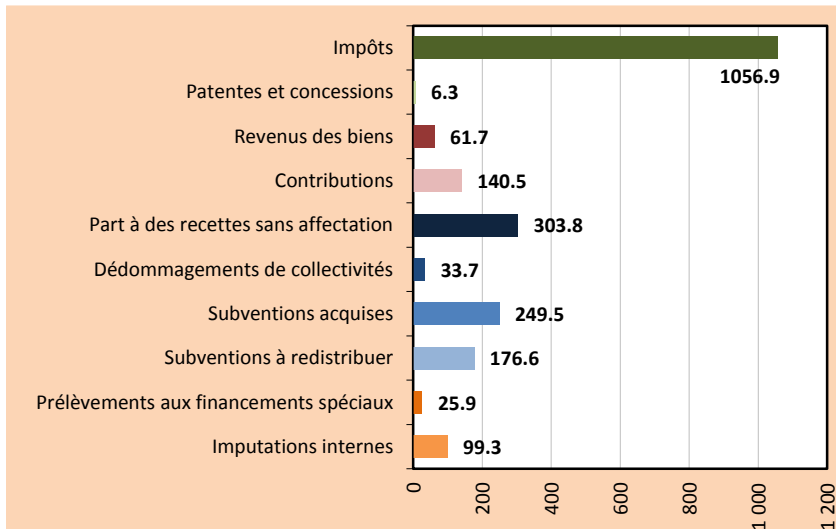
Charges financières (intérêts passifs + amortissements)

Charges de transferts (parts et contributions sans affectation + dédommagements aux collectivités + subventions accordées + subventions redistribuées)

Les attributions aux financements spéciaux ainsi que les imputations internes qui représentent 5,5% du total des charges en 2016 ne sont pas intégrées au graphique afin d'en améliorer la lisibilité. Depuis 2014 les charges de transferts augmentent plus que les deux autres catégories.

La forte progression des charges financières en 2005 provient de l'amortissement du découvert de 362 mio suite à la recette extraordinaire liée à la vente d'or par la BNS.

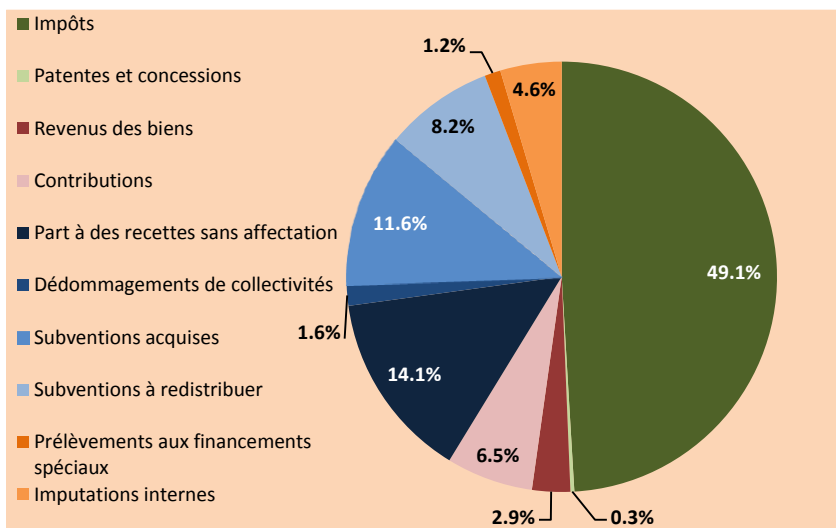
Revenus par nature du compte de fonctionnement 2016 en millions de francs



La récapitulation des revenus par nature permet d'apprécier l'importance des impôts sur l'ensemble des revenus de l'Etat. Ainsi, en 2016, ceux-ci se montent à 1'057 millions de francs.

Suivent ensuite les revenus liés aux parts à des recettes (principalement fédérales) sans affectation (304 millions) et aux subventions acquises (250 millions).

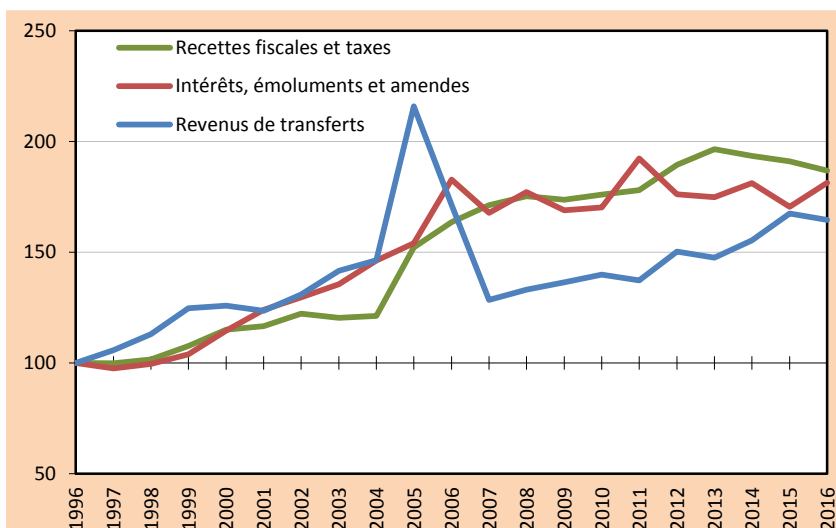
Revenus par nature du compte de fonctionnement 2016 en pourcent



La récapitulation des revenus par nature en pourcent, proposée dans le graphique ci-contre, permet de bien visualiser le poids respectif des différentes rentrées financières de l'Etat.

A l'image de la proportion des subventions accordées du côté des charges, les impôts constituent la moitié des recettes de l'Etat en 2016.

Indice des revenus par nature (base 1996=100)



Afin de rendre la lecture du graphique plus aisée, les revenus par nature sont regroupés en trois catégories:

Recettes fiscales et taxes (impôts + patentes et concessions)

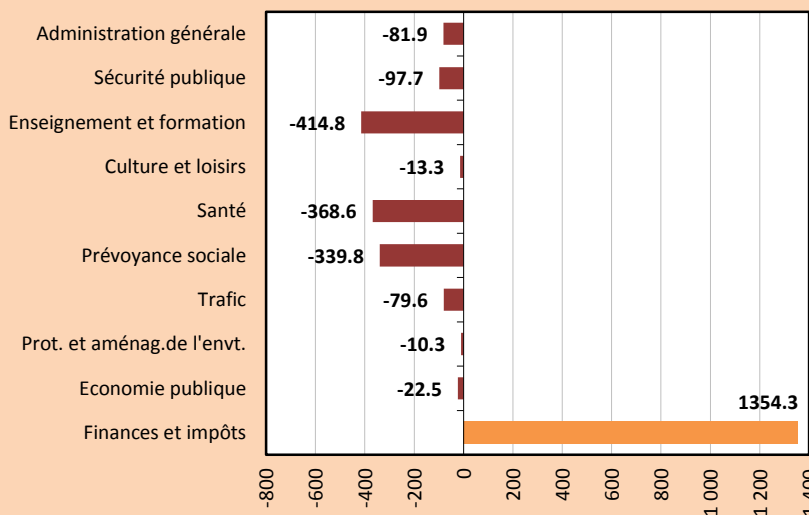
Intérêts, émoluments et amendes (revenus des biens + contributions)

Revenus de transferts (part à des recettes sans affectation + dédommagements de collectivités + subventions acquises + subventions à redistribuer)

Les prélèvements aux financements spéciaux ainsi que les imputations internes qui représentent 5,8% du total des revenus en 2016 ne sont pas intégrés au graphique afin d'en améliorer la lisibilité.

La forte progression des revenus de transferts en 2005 est due à la recette extraordinaire de 426 millions liée à la vente d'or par la BNS.

Compte de fonctionnement 2016 selon la classification fonctionnelle en millions de francs



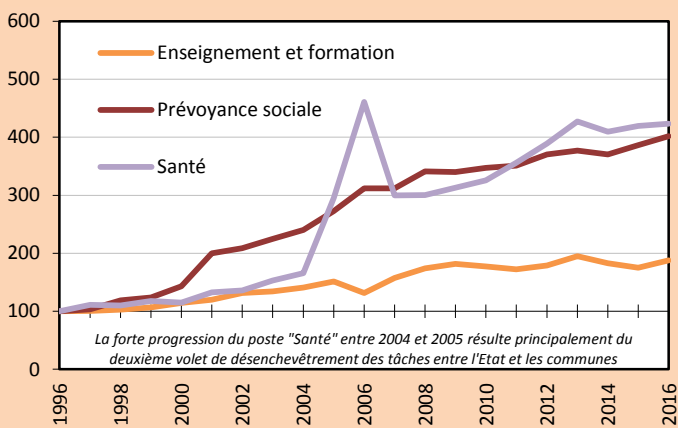
La classification fonctionnelle des charges et des revenus du compte de fonctionnement regroupe les flux financiers en fonction des missions dévolues à la collectivité publique. En Suisse, les collectivités publiques cantonales (et communales) distinguent habituellement dix groupes de tâches. A chaque rubrique budgétaire de la classification par nature (charges de personnel, biens services et marchandises, subventions, etc.) va donc correspondre un domaine fonctionnel bien précis.

Avec 415 millions de francs de dépenses nettes (prise en compte des charges auxquelles on soustrait les revenus), le domaine "enseignement et formation" représente le montant le plus important en 2016. Suivent ensuite la santé avec 367 millions et la prévoyance sociale avec 340 millions de francs.

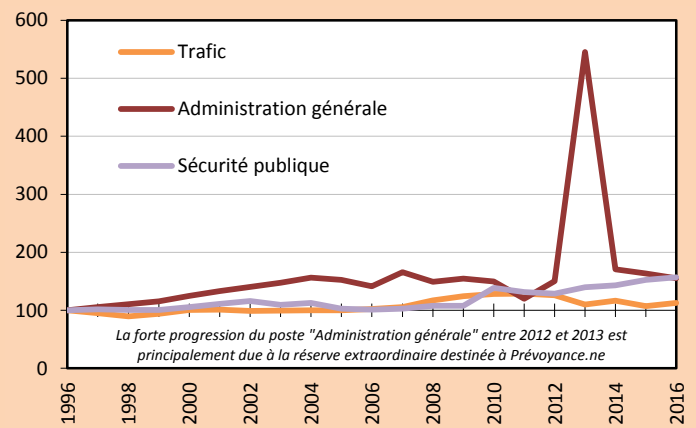
Indice des postes selon la classification fonctionnelle (base 1996=100)

Les trois domaines "Enseignement et formation", "Santé" et "Prévoyance sociale" représentent près des trois quarts des charges nettes totales de l'Etat. Les revenus qui sont attribués au groupe "Finances et impôts" sont par conséquent principalement affectés au financement de ces tâches. Les écarts d'une année à l'autre doivent être interprétés avec prudence étant donné que les montants utilisés pour calculer les indices tiennent compte des opérations ponctuelles de clôture comme les mouvements avec les financements spéciaux (création et dissolution de réserves et provisions, attributions et prélèvements à la fortune des fonds). Sans épurations de ces incidences les comparaisons sont parfois délicates.

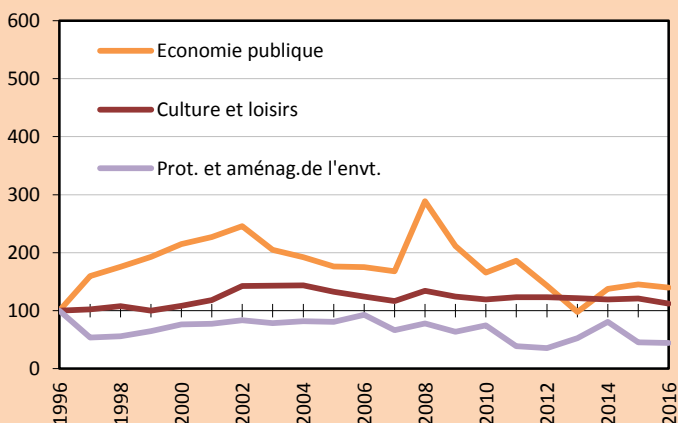
Indice des postes "enseignement et formation", "prévoyance sociale" et "santé"



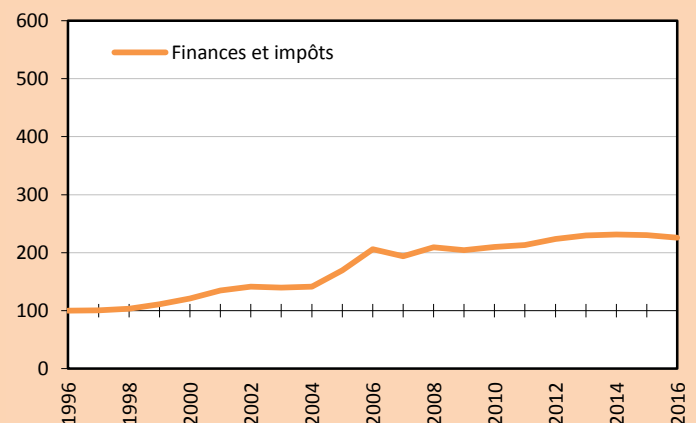
Indice des postes "trafic", "administration générale" et "sécurité publique"



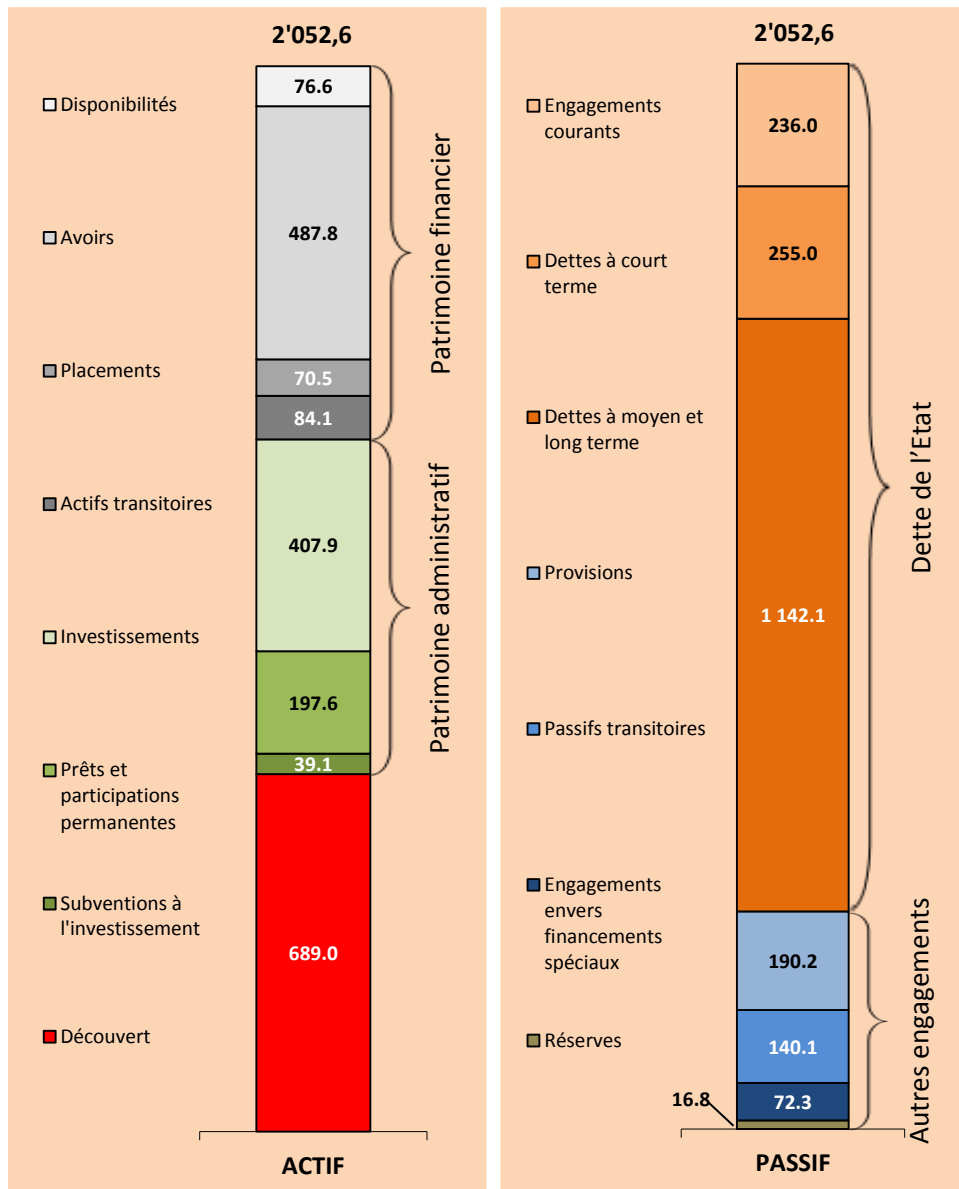
Indice des postes "économie publique", "culture et loisirs" et "protection et aménagement de l'environnement"



Indice du poste "finances et impôts"

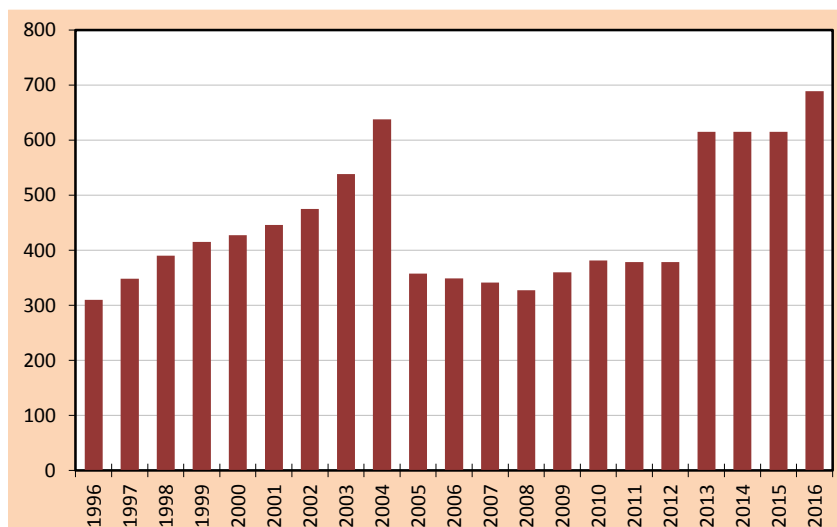


Bilan 2016 en millions de francs



Les engagements figurant au passif du bilan (y compris financements spéciaux et réserves) s'élèvent à 2'053 millions de francs en 2015. Les biens du patrimoine financier et du patrimoine administratif sont de 1'364 millions de francs. La différence aboutit donc à un découvert de 689 millions de francs.

Découvert en millions de francs

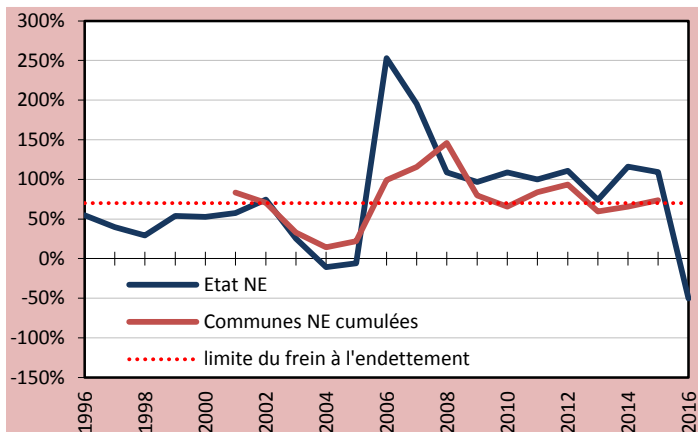


Il y a découvert au bilan lorsque les avoirs (actif) ne suffisent pas à couvrir les engagements (passif).

En 2016, le découvert est de 689 millions de francs, soit un montant supérieur aux quelques 615 millions constatés ces trois dernières années. La variation entre 2015 et 2016 s'explique par le déficit de 74 millions du compte de fonctionnement. Ce montant de 689 millions représente 33% du total du bilan.

L'augmentation entre 2012 et 2013 provient du déficit de 236 millions du compte de fonctionnement après prise en compte des provisions pour prévoyance.ne. La diminution entre 2004 et 2005 est la conséquence du versement extraordinaire réalisé par la BNS et qui a permis au canton de procéder à un amortissement du découvert.

Degré d'autofinancement en pourcent

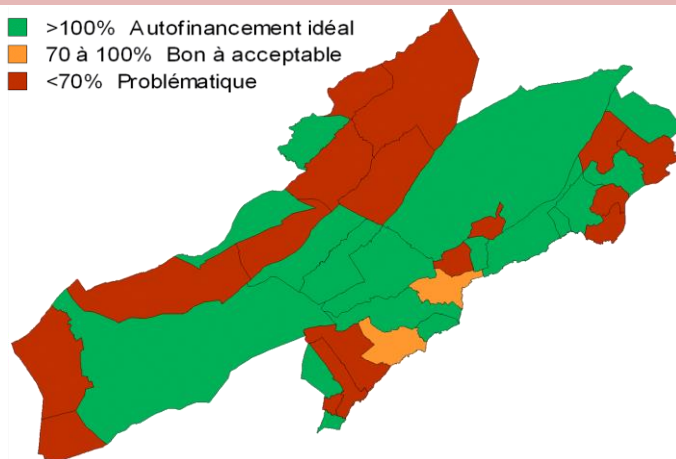


En préambule précisons que, pour des raisons de comparabilité, le calcul des indicateurs ne tient pas compte des opérations extraordinaires de 2005 (Or BNS), 2006 (principe d'échéance) et 2013 (provisions prévoyance.ne), au contraire des données financières présentées dans la première partie de la fiche.

Le degré d'autofinancement indique la part des investissements nets qui est autofinancée. Autrement dit, c'est la part qui est financée (en plus des charges courantes du compte de fonctionnement) avec les ressources propres dégagées par la collectivité publique, sans que celle-ci ne doive recourir à l'emprunt.

Cet indicateur est négatif en 2016 (-50,4%). C'est la première fois depuis l'introduction du mécanisme du frein à l'endettement en 2006 que ce ratio ne respecte pas la limite minimum de 70%. Des valeurs négatives avaient déjà été constatées en 2004 et 2005. Cette situation est très inquiétante et signifie que l'État a dû emprunter pour assurer le financement d'une partie des charges du compte de fonctionnement.

Situation des communes en 2015



Calcul de l'indicateur

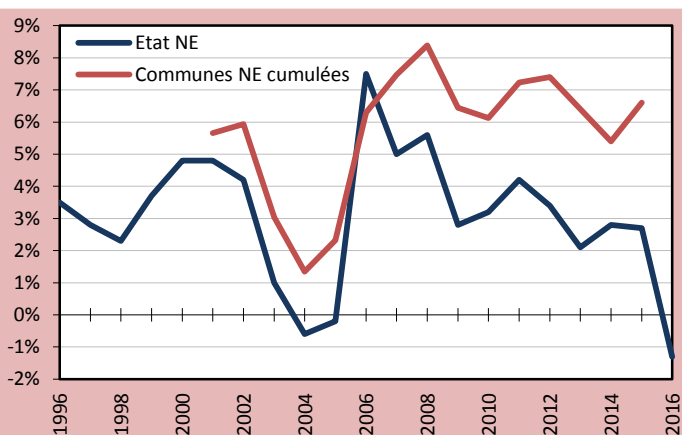
$$\frac{\text{autofinancement}}{\text{investissements nets}} \times 100$$

Autofinancement : [33 sans 330] + [4] - [3]

Investissements nets : dépenses – recettes d'investissements

Les références ci-dessus correspondent aux rubriques du plan comptable harmonisé (MCH1)

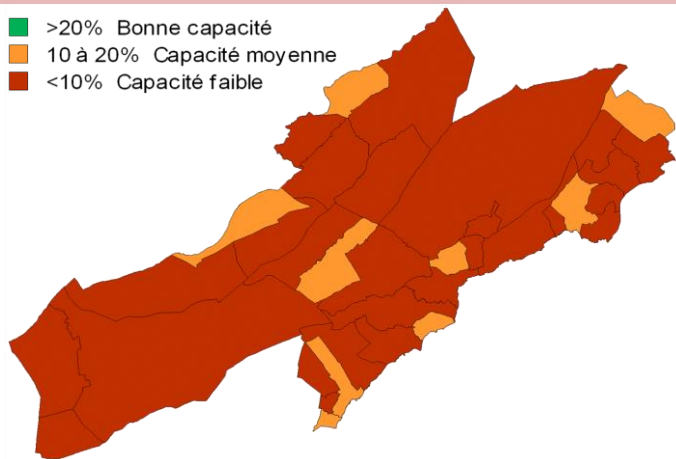
Capacité d'autofinancement en pourcent



Cet indicateur exprime dans quelle mesure la collectivité publique peut investir en fonction de sa capacité financière. Autrement dit, il montre quelle est la part des recettes structurelles de fonctionnement disponible pour financer des investissements. Pour faire le lien avec l'indicateur précédent, on peut dire que la capacité d'autofinancement indique le potentiel d'investissement et le degré d'autofinancement ce que la collectivité publique utilise de ce potentiel.

De façon similaire au degré d'autofinancement, ce ratio est négatif en 2016 (-1,3%) alors qu'il ne l'avait plus été depuis 2005.

Situation des communes en 2015



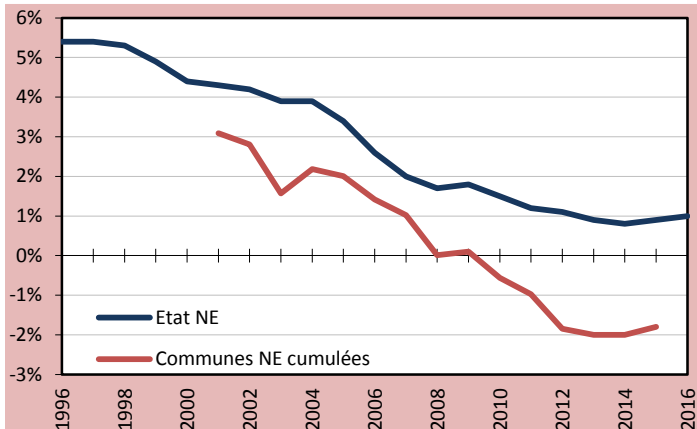
Calcul de l'indicateur

$$\frac{\text{autofinancement}}{\text{revenus déterminants}} \times 100$$

Autofinancement : [33 sans 330] + [4] - [3]

Revenus déterminants : [4] - [47] - [49]

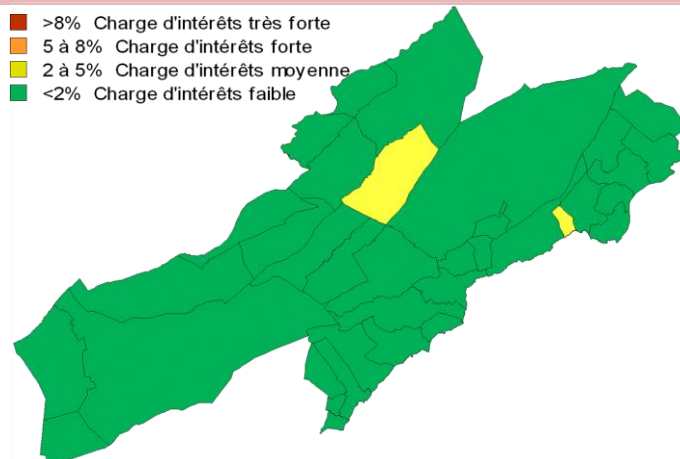
Quotité des intérêts en pourcent



La quotité des intérêts indique l'importance relative de l'endettement de la collectivité publique en exprimant la part des revenus que la collectivité consacre au paiement des intérêts nets. Par exemple, si la quotité des intérêts est de 3%, cela signifie que 3% des revenus (déterminants) encaissés par la collectivité publique sont utilisés pour financer les intérêts résultant principalement des emprunts conclus sur les marchés financiers (déduction faite des intérêts que la collectivité publique reçoit au titre des placements du patrimoine financier).

En 2016 cet indicateur atteint 1,0% pour l'État, soit un niveau légèrement supérieur à l'année dernière (0,9%). Ce ratio a fortement diminué au cours des dernières années.

Situation des communes en 2015

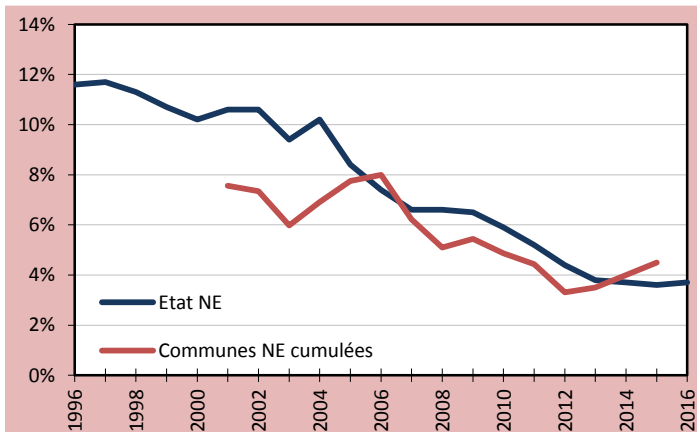


Calcul de l'indicateur

$$\frac{\text{intérêts nets}}{\text{revenus déterminants}} \times 100$$

Intérêts nets : [32] - [420] - [421] - [422] - [423]
Revenus déterminants : [4] - [47] - [49]

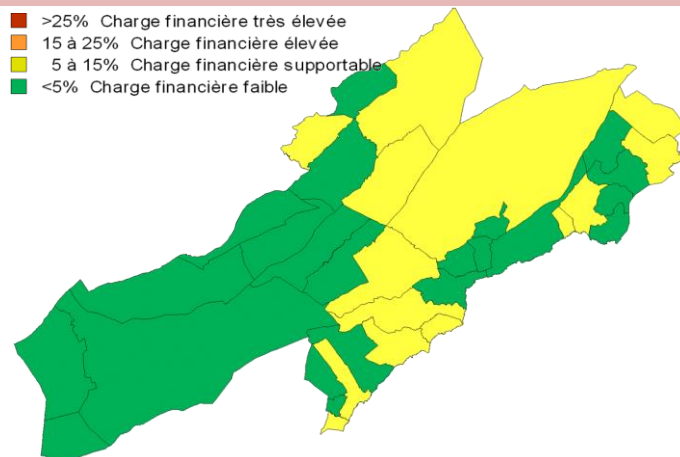
Quotité de la charge financière en pourcent



L'explication de la quotité de la charge financière est somme toute assez similaire à la quotité des intérêts, la différence étant la prise en compte des amortissements relevant du patrimoine administratif en plus des intérêts nets. L'indicateur exprime par conséquent la part des revenus (déterminants) nécessaires au financement de ces charges financières.

En 2016, cet indicateur équivaut à 3,7% pour l'État (3,6% en 2015).

Situation des communes en 2015

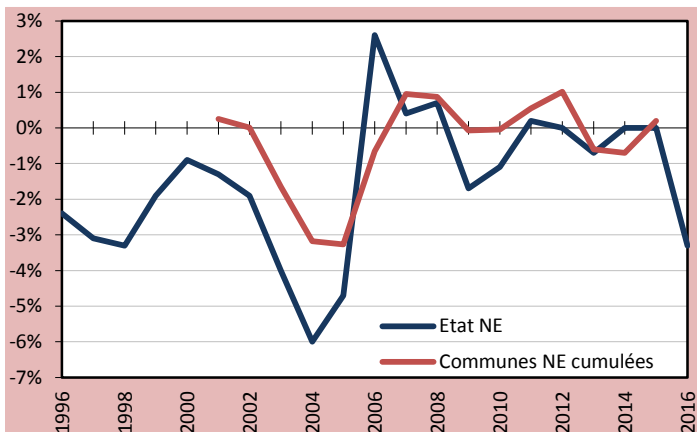


Calcul de l'indicateur

$$\frac{\text{amort. patr. adm.} + \text{intérêts nets}}{\text{revenus déterminants}} \times 100$$

Amortissements du patrimoine administratif : [331]
Intérêts nets : [32] - [420] - [421] - [422] - [423]
Revenus déterminants : [4] - [47] - [49]

Degré de couverture des charges en pourcent



Le degré de couverture des charges met en évidence un équilibre (ratio nul), un déficit (ratio négatif) ou un bénéfice (ratio positif) du compte de fonctionnement. Il permet en outre d'apprécier l'importance relative du déséquilibre. Plus le pourcentage est élevé, plus le déséquilibre est important. Ainsi, si le degré de couverture des charges est égal à -2%, cela signifie que l'excédent de charges représente 2% des charges totales. Un ratio positif caractérise une situation bénéficiaire du compte de fonctionnement.

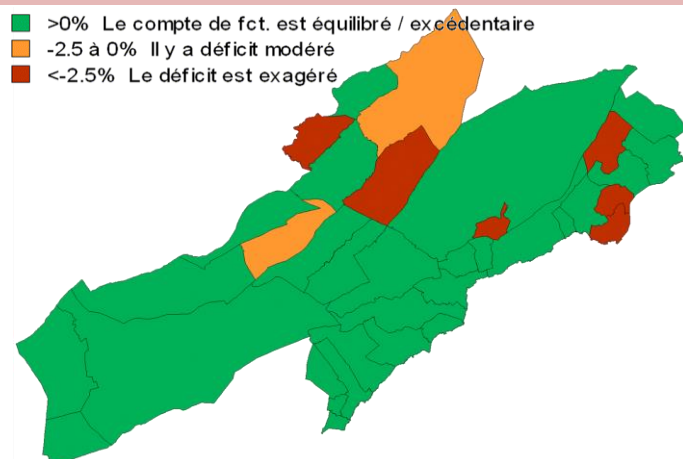
En 2016, cet indicateur est négatif (-3,3%) et traduit donc une situation déficitaire du compte de fonctionnement. Il était nul l'année dernière (situation d'équilibre).

Calcul de l'indicateur

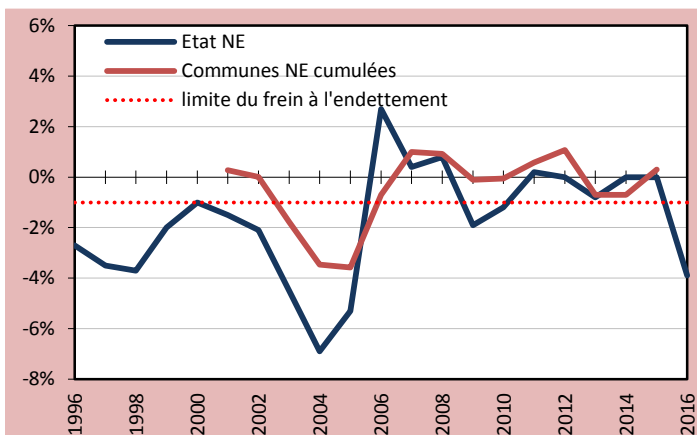
$$\frac{\text{résultat du compte de fonctionnement}}{\text{total des charges}} \times 100$$

Résultat du compte de fonctionnement : [4] - [3]
Total des charges : [3]

Situation des communes en 2015



Degré de couverture des revenus déterminants en pourcent



Comme pour l'indicateur précédent, le degré de couverture des revenus déterminants permet d'apprécier la situation plus ou moins équilibrée du compte de fonctionnement. Au lieu de rapporter le résultat aux charges, on compare celui-ci aux revenus (sans les subventions à redistribuer et les imputations internes). Plus le pourcentage est élevé et plus le déséquilibre résultant du compte de fonctionnement est important.

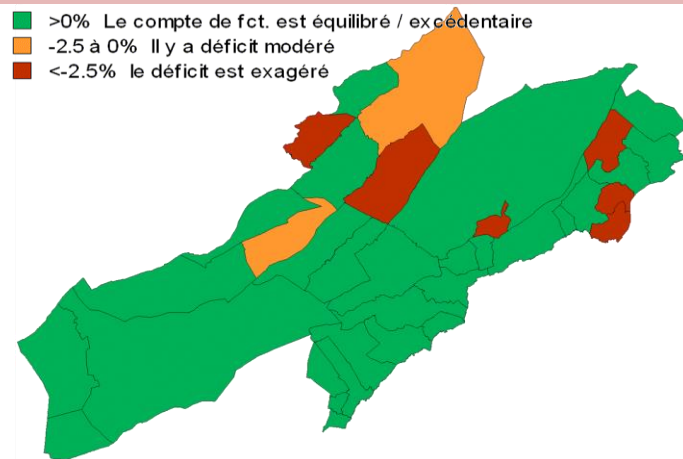
En 2016, le déficit du compte de fonctionnement de l'État représente 3,9% des revenus déterminants. Or, selon les critères du frein à l'endettement, ce pourcentage ne devrait pas aller en dessous de -1% (-2% entre 2006 et 2015). C'est la première fois depuis l'introduction du mécanisme en 2006 que cette limite n'est pas respectée.

Calcul de l'indicateur

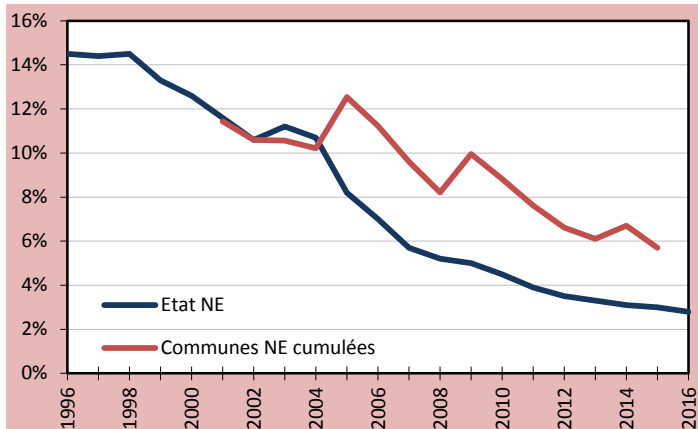
$$\frac{\text{résultat du compte de fonctionnement}}{\text{revenus déterminants}} \times 100$$

Résultat du compte de fonctionnement : [4] - [3]
Revenus déterminants : [4] - [47] - [49]

Situation des communes en 2015



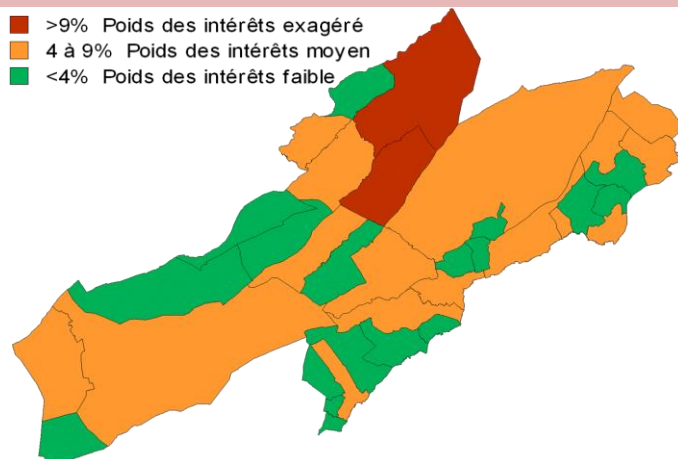
Poids des intérêts passifs en pourcent



Cet indicateur correspond aux intérêts passifs exprimés en pourcent des recettes fiscales directes. La totalité des intérêts passifs est prise en considération. S'agissant des recettes fiscales directes, on considère les impôts sur le revenu et la fortune versés par les personnes physiques (y compris l'impôt à la source et l'impôt concernant les frontaliers) ainsi que les impôts sur le bénéfice et le capital des sociétés.

En 2016, cet indicateur atteint 2,8% pour l'État (3,0% en 2015), ce qui constitue la proportion la plus faible de ces vingt dernières années. Cette variation découle à la fois de la diminution des intérêts passifs et de la diminution des recettes fiscales.

Situation des communes en 2015

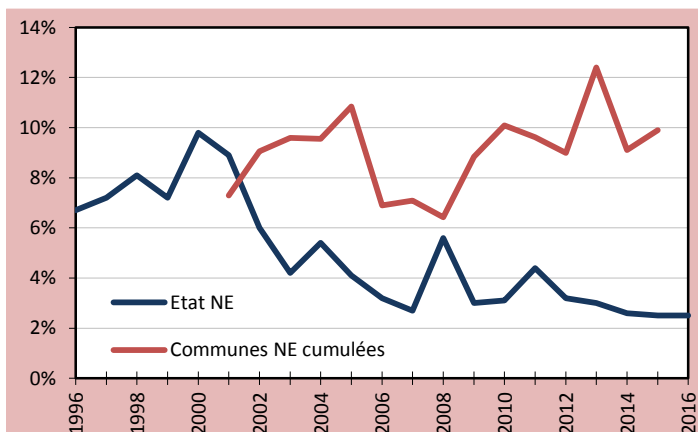


Calcul de l'indicateur

$$\frac{\text{intérêts passifs}}{\text{recettes fiscales directes}} \times 100$$

Intérêts passifs : [32]
Recettes fiscales directes : [400] + [401]

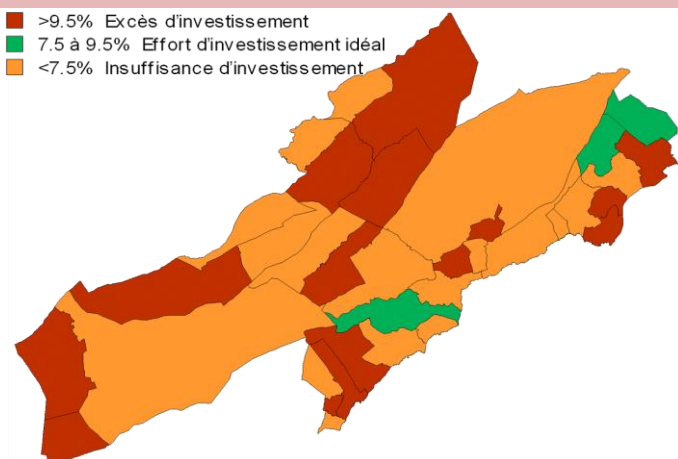
Effort d'investissement en pourcent



L'indicateur mesure l'effort d'investissement déployé par la collectivité publique. Il renseigne sur l'ambition de la politique d'investissement. Plus l'indicateur est élevé, plus la collectivité publique investit dans l'acquisition ou la réalisation de biens durables. En deçà du volume idéal, la collectivité publique sous-investit. Au-delà du volume idéal, la collectivité publique sur-investit, ce qui peut caractériser un effort de rattrapage en réponse à un retard d'investissement ou une politique volontariste d'investissement.

En 2016, cet indicateur se chiffre à 2,5%, comme en 2014 et 2015. Ces résultats traduisent une certaine stagnation au niveau des investissements consentis par l'État ces dernières années. On est loin des niveaux de la fin des années 1990 et du début des années 2000, ce qui tend à démontrer que le renouvellement et la modernisation du patrimoine n'est actuellement pas suffisant.

Situation des communes en 2015

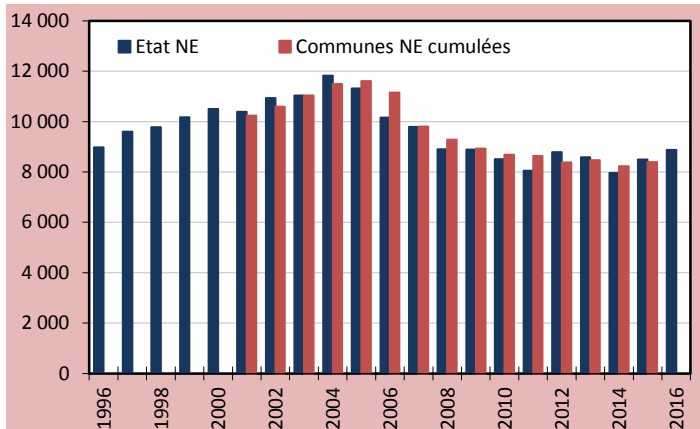


Calcul de l'indicateur

$$\frac{\text{investissements nets}}{\text{dépenses courantes}} \times 100$$

Investissements nets : Dépenses – recettes d'investissements
Dépenses courantes : [3] - [33 sans 330] - [37] - [38] - [39]

Dettes par habitant en francs par habitant



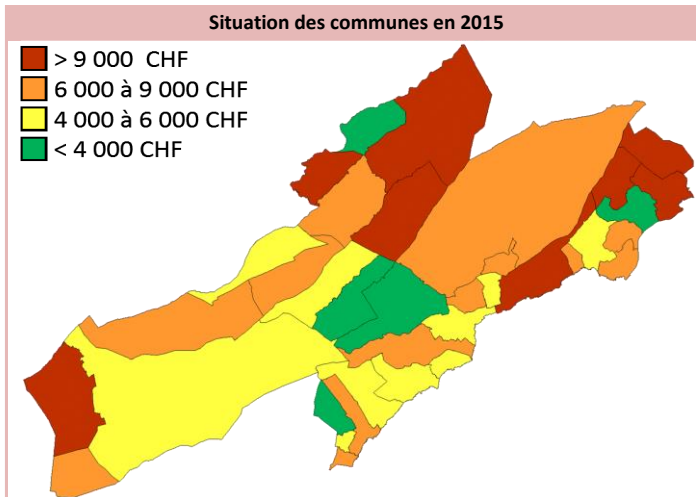
Cet indicateur correspond à la dette de la collectivité publique exprimée en francs par habitant. Le nombre d'habitants pris en considération (178'434 hab. pour 2016) est celui du recensement cantonal au 31 décembre de l'année de référence. La dette est retenue dans son sens large (1,58 milliard).

En 2016, cet indicateur se chiffre à 8'876 francs par habitant pour l'État (8'490 francs en 2015). L'augmentation de la dette découle sur une hausse de ce ratio. La dette par habitant est plus élevée à Neuchâtel que dans la plupart des autres cantons. Selon les informations les plus récentes de l'AFF (rapport statistique financière 2014 de la Suisse publié à fin 2016), la moyenne des cantons est de 8'016 francs par habitant et la médiane de 4'110 francs.

Calcul de l'indicateur

$$\frac{\text{Dettes au sens large}}{\text{nombre d'habitants}}$$

Dettes consolidées (passif du bilan) : [20] + [21] + [22] + [23]
Nombre d'habitants : selon recensement cantonal du 31.12



La situation des communes

STATISTIQUE FINANCIERE COMMUNALE - Boudry - ANNEE 2013

- Coefficient d'impôt communal en points**: Le coefficient d'impôt est fixé par la commune par rapport à un barème unique établi par l'Etat. Il doit permettre à la commune d'équilibrer le compte de fonctionnement à moyen terme.
- Budget et comptes de fonctionnement (résultat net) en millions de francs**: Le budget et le compte de fonctionnement comprennent les charges et les revenus courants, y compris les amortissements légaux.
- Degré de couverture des charges en pourcentage**: Cet indicateur, qui met en évidence un équilibre, un déficit ou un boni du compte de fonctionnement, permet d'apprécier l'importance relative d'un déficit éventuel.
- Poids des intérêts passifs en pourcentage**: C'est le rapport entre le montant des investissements engagés par la collectivité publique et le total des charges de fonctionnement auxquelles sont déduits les amortissements.
- Effort d'investissement en pourcentage**: C'est le rapport entre le montant des investissements engagés par la collectivité publique et le total des charges de fonctionnement auxquelles sont déduits les amortissements.
- Dettes par habitant en francs**: L'indicateur mesure le montant total des engagements (passifs) des communes exprimés par les communes) divisé par le nombre d'habitants.

Retrouvez l'ensemble des données fiscales, financières et des indicateurs financiers des 36 communes neuchâtelaises sur:

www.ne.ch/stat